

Appel à projet : Résidence d'artiste(s) en collège 2024-2025

Organisation de résidences d'artistes en immersion

dans les collèges publics et privés de l'Aveyron

En lien avec le public cible des jeunes du projet départemental, cette opération initiée par le Département de l'Aveyron est destinée à la fois aux artistes ou équipes artistiques, aux collégiens et aux professeurs.

Pilotée par le Département, cette opération permet de soutenir entre janvier et juin 2025 la création et la diffusion d'équipes artistiques d'Aveyron et d'Occitanie, mais aussi de valoriser l'action culturelle, tout en tenant compte des contextes propres aux publics scolaires des collèges.

Présentation :

L'artiste ou l'équipe artistique en résidence dans le collège travaillent leur œuvre lors d'une étape de leur création, dont le procédé peut impliquer les élèves à travers une médiation adaptée.

7 collèges publics ou privés de l'Aveyron peuvent en bénéficier.

La création des artistes reste l'objectif principal de ce temps d'accueil. Cette résidence de création, en immersion dans le collège et en lien avec ses espaces, peut proposer des ateliers de pratique pour les élèves, des formations pour les professeurs, des répétitions publiques, la diffusion d'une étape de création du spectacle, le montage et la présentation d'une exposition, le tournage et la diffusion d'un film...

Qui peut répondre à cet appel à projet :

Artistes et compagnies professionnelles du spectacle vivant et des arts visuels de l'Aveyron et d'Occitanie (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix, arts plastiques, cinéma...).

7 artistes ou équipes artistiques seront retenus. Dès la rentrée 2024, les collèges candidateront pour accueillir les équipes artistiques retenues dans leur établissement. Le rattachement des projets artistiques à leur collège d'accueil sera communiqué à partir du 30 septembre 2024. Les échanges spécifiques entre l'équipe pédagogique et l'équipe artistique permettront d'affiner le projet de résidence dont les contours auront été dessinés dans le dossier de candidature à l'appel à projet.

Critères de choix des artistes :

- Qualités artistiques et références pédagogiques de l'artiste ou de l'équipe artistique ;
- Intérêt artistique de la création en cours prévue et pertinence de l'étape de création en lien avec l'environnement scolaire d'un collège, les contraintes techniques et les protocoles sanitaires, ainsi que le calendrier de production de la création prévue ;
- Disponibilité pour une résidence qui aura lieu entre début janvier et fin juin 2025, pendant le temps scolaire.

Composition du dossier :

- Description artistique détaillée du projet de création.
- Description précise du contenu et des objectifs de cette résidence (calendrier de production, dates et contenus prévisionnels de la médiation vers les élèves et/ou leurs encadrants, pistes de diffusion de l'œuvre créée par l'équipe artistique, classes idéalement concernées dans l'établissement...) avec une présentation détaillée de l'artiste ou de l'équipe artistique.
- Budget global de la production et budget détaillé du coût de la résidence (prestation des artistes, transport, hébergement et restauration de l'équipe artistique, matériel nécessaire à la création et aux médiations, droits d'auteurs le cas échéant). L'aide du Département est plafonnée à 7000 €, mais le budget de la résidence peut être supérieur et faire apparaître d'autres aides publiques et privées.
- Liens avec les 3 piliers de l'EAC (voir, pratiquer, comprendre), en s'appuyant sur le référentiel de compétences de l'EAC (texte commun Education nationale et culture de juillet 2015).

Informations pratiques :

Date butoir pour l'envoi des candidatures : 15 mai 2024

Date des résultats de l'appel à projet :

Juin 2024 (à préciser en fonction de la date du jury)

Date butoir pour le choix des collèges parmi les dossiers retenus : 30 septembre 2024

Contact :

Direction de la culture, des arts et des musées du Département de l'Aveyron

Christine Mathieu

Tél.05 65 75 81 91

Courriel : christine.mathieu@aveyron.fr

Aide limitée à une résidence par collège entre janvier et juin 2025.

Seuls les dossiers déposés dans le délai imparti et complets seront pris en compte.

